

Plan canicule 2020 : Recensez-vous auprès du CCAS d'Andernos-les-Bains

À la veille de cette nouvelle saison estivale, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Andernos-les-Bains est chargé du recensement des personnes vulnérables susceptibles d'être affectées par les effets de la chaleur.

Si vous pensez être concerné.e ou si vous connaissez dans votre entourage une personne qui pourrait l'être –ami.e, voisin.e, parent.e-, n'hésitez à contacter le Centre Communal d'Action Sociale, tél. 05.56.82.92.57. Le CCAS est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30. Vous pouvez également écrire : C.C.A.S -260 boulevard de la République- 33510 Andernos-les-Bains, ou sur le site www.andernoslesbains.fr

cliquer « Votre mairie en ligne ».

L'inscription sur le registre nominatif est facultative et les informations confidentielles. En cas de déclenchement par le Préfet de la Gironde du Plan Canicule, elle permettra au CCAS de contacter rapidement les personnes inscrites pour veiller à leur sécurité, leur santé et leur bien-être.
<http://canicule-sante.inpes.fr>